

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 453****25 avril 2003****SOMMAIRE**

Agathis S.A.H., Luxembourg .....	21719	Marcus International S.A., Luxembourg .....	21740
Aliments du Sud S.A., Luxembourg .....	21719	Marcus International S.A., Luxembourg .....	21740
All & All International S.A.H., Luxembourg .....	21718	Marine Interior Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	21726
Alpha Business S.A., Luxembourg .....	21726	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg .....	21720
Antirion S.A., Luxembourg .....	21721	Orellana, S.à r.l., Luxembourg .....	21718
AXA Equities, Sicav, Luxembourg .....	21729	Partnercom Holding S.A., Luxembourg .....	21722
AXA Funds Management S.A., Luxembourg .....	21729	Pastificio Bolognese, S.à r.l., Luxembourg .....	21728
Bobra Holding S.A., Luxembourg .....	21703	Pâtisserie Scheer Marc, S.à r.l., Pétange .....	21729
Camel Ride Holding S.A., Luxembourg .....	21723	Persi S.A., Luxembourg .....	21735
Casco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	21727	Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg	21726
Chéri Holding S.A., Luxembourg .....	21744	Pictet Global Sector Fund Management (Luxem-	
Chéri Holding S.A., Luxembourg .....	21744	bourg) S.A., Luxembourg .....	21723
Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Inves-		Prispa Holding S.A., Luxembourg .....	21728
tissement et Participation S.A.H., Luxembourg ..	21723	Residex Desch, S.à r.l., Luxembourg .....	21704
Creaction 4 S.A.H., Luxembourg .....	21719	Residex Go Lease, S.à r.l., Luxembourg .....	21698
Crossglen S.A., Luxembourg .....	21733	Retinol S.A., Luxembourg .....	21733
Crossglen S.A., Luxembourg .....	21734	Rix & Cie, S.à r.l., Soleuvre .....	21741
Diva Well S.A., Luxembourg .....	21732	Rix & Cie, S.à r.l., Soleuvre .....	21742
Diva Well S.A., Luxembourg .....	21732	SGS Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	21741
Eikon Invest V Holding S.A., Luxembourg .....	21709	SL International, S.à r.l., Münsbach .....	21728
Fiduciaire C.G.S., S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	21735	Sliver Capital Investors N.V. S.A., Luxembourg ..	21742
Finance for Danish Industry Invest S.A., Luxem-		Sobepart S.A.H., Luxembourg .....	21731
bourg .....	21742	SPI International S.A., Luxembourg .....	21731
Finnat International S.A., Luxembourg .....	21731	Spareplan S.A.H., Luxembourg .....	21743
Fininvest S.A.H., Luxembourg .....	21722	SunlightLuxco II, S.à r.l., Luxembourg .....	21738
Galava International, S.à r.l., Luxembourg .....	21730	SunlightLuxco II, S.à r.l., Luxembourg .....	21740
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg .....	21720	Tacana S.A., Luxembourg .....	21722
Gras Savoye Luxembourg S.A., Luxembourg .....	21727	Tarizzio S.A., Luxembourg .....	21733
Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A.,		TMP Worldwide Executive Resourcing S.A., Lu-	
Luxembourg .....	21727	xembourg .....	21737
(L')Imaginaire S.A., Luxembourg .....	21726	UniCredit Capital Italia Advisory Company S.A.,	
Immobilière In der Eich S.A., Baschleiden .....	21698	Luxembourg .....	21727
Immocontrol Holding S.A., Luxembourg .....	21725	Universal Group for Industry and Finance S.A.,	
Inovest S.A., Luxembourg .....	21718	Luxembourg .....	21720
Inovest S.A., Luxembourg .....	21718	VDA Trading S.A., Luxembourg .....	21736
Intersil Luxembourg Participations, S.à r.l., Lu-		VDA Trading S.A., Luxembourg .....	21737
xembourg .....	21721	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l.,	
Investindustrial 2 S.A., Luxembourg .....	21730	Münsbach .....	21730
Keypartner Holding S.A., Luxembourg .....	21721	Vilux Finance S.A.H., Luxembourg .....	21717
Levia Holding S.A., Luxembourg .....	21715	Volefin S.A.H., Luxembourg .....	21735
M.T.H. Finances S.A.H., Luxembourg .....	21743	Wallenstein Finanz S.A.H., Luxembourg .....	21729
M.T.H. Finances S.A.H., Luxembourg .....	21743	West Fields Consolidated S.A.H., Luxembourg ..	21735
Marcus International S.A., Luxembourg .....	21740	Yüka & Salonen S.A., Luxembourg .....	21725

**IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 5.019.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 avril 2003, réf. DSO-AD00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE IN DER EICH S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(900734.3/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 avril 2003.

---

**RESIDEX GO LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 92.310.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., incorporated under the law of the Netherlands, having its seat in Apeldoorn and its registered office at Van Golsteinlaan 26, 7339 GT, Ugchelen, 7301 BN, the Netherlands, registered in the Chamber of Commerce of De Veluwe en Twente, the Netherlands, under the number 08113583

here represented by Mrs. Esther Boers- de Vries, by virtue of a proxy given on March 4, 2003,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control, development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them, by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RESIDEX GO LEASE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500,-) represented by five hundred (500) shares of twenty five euros (EUR 25,-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

To the extent permitted by law, the manager(s) may decide to pay interim dividends, and under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to pay them-up by contribution in kind of one part of all its assets and liabilities set forth in the attached balance sheet dated March 4, 2003, this contribution forming part of a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. to the Company and to six other new Luxembourg companies named respectively RESIDEX AWL-TECHNIEK, S.à r.l., RESIDEX ZUREL GROUP, S.à r.l., RESIDEX

REFRESCO, S.à r.l., RESIDEX BAKKERSLAND, S.à r.l., RESIDEX EURALCOM GROUP, S.à r.l. and RESIDEX DESCH, S.à r.l.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on March 4, 2003 by the management of RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. to which a contribution balance sheet as per March 4, 2003 is attached. According to the said certificate:

«- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per March 4, 2003.

- based on generally accepted accountancy principles the total net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be euros 58,060,500,-.

- the contribution to the Company will exist of:

(1) the full beneficial right, title and interest as well as the right to have the full legal right, title and interest of six thousand (6,000) ordinary shares, numbered 1.001 up to and including 4.500 and numbered 9.001 up to and including 11.500, each share having a par value of four euro and fifty-three eurocents (EUR 4.53) and four hundred twelve (412) eight percent (8%) convertible cumulative preference shares, numbered CP 1 up to and including CP 145, numbered CP291 up to and including CP410 and numbered CP531 up to and including CP677, each share having a par value of four thousand five hundred thirty-seven euro and eighty eurocents (EUR 4,537.80) in the share capital of GO LEASE B.V., a private company with limited liability organised under the laws of the Netherlands, registered in the Chamber of Commerce under number 639.469. The value is estimated to be worth euros 900,000,-;

(2) a receivable on RESIDEX CAPITAL IV C.V. with a value of euros 4,979,-;

(3) a cash amount of euros 279,-; and

(4) a Dutch capital tax liability amounting to euros 4.979,-.

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company.

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by the undersigned.»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Estimate*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Everardus Marc Veen, managing director, born in Willowdale, Canada, on 31 October 1960, residing in Berkenheuveldeef 17, 5263 EN, Vught, the Netherlands,

- Mr Paul Albert Schröder, general manager, born in Emmen, the Netherlands on 16 February, 1954, residing in Prinzenlaan 10, 2341 KT Oegstgeest, the Netherlands,

- HALSEY GROUP S.à r.l., incorporated under the law of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, under the number B 79579, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy,

2) The address of the corporation is fixed in Luxembourg, 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederranven.

A comparu:

- RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., constituée sous la législation des Pays Bas, ayant son siège social à Apeldoorn, et son adresse à van Golsteinlaan 26, NL-7339 GT, Ugchelen (Pays-Bas), inscrite au registre de commerce de De Veluwe en Twente sous le numéro 08113583;

ici représentée par Madame Esther Boers-de Vries, en vertu d'une procuration datée du 4 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement de ces participations.

La société peut en particulier participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise, de quelque forme que ce soit, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion, et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qu'elle pourrait réaliser dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RESIDEX GO LEASE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans limites permises par la loi et sous réserve du respect des conditions suivantes, les gérants peuvent distribuer des dividendes intérimaires:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., préqualifiée représentée comme ci-dessus, déclare souscrire les cinq cent (500) parts sociales et les libérer par apport en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs, cet apport faisant partie d'un apport en nature simultané de tous les actifs et passifs de RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. à RESIDEX GO LEASE, S.à r.l. ainsi qu'à respectivement RESIDEX AWL-TECHNIEK, S.à r.l., Residex ZUREL GROUP, S.à r.l., RESIDEX REFRESCO S.à r.l., RESIDEX BAKKERSLAND, S.à r.l., RESIDEX EURALCOM GROUP, S.à r.l. et RESIDEX DESCH, S.à r.l..

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 4 mars 2003 par la gérance de RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., auquel est annexé un bilan en date du 4 mars 2003. Selon le dit certificat:

- «- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 4 mars 2003.
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à euros 58.060.500,-.
- l'apport à la société consiste en:
  - (1) la pleine propriété économique ainsi que le droit de la pleine propriété juridique de six mille (6.000) actions ordinaires, numérotés de 1.001 jusqu'au 4.500 inclus, et numérotés de 9.001 jusqu'au 11.500 inclus, avec une valeur nominale de euros 4,53, et quatre cent douze (412) huit pour cent (8%) actions privilégiées à dividendes convertibles cumulatifs, numérotés de CP 1 jusqu'au CP 145 inclus, numérotés de CP 410 jusqu'au CP 410 inclus, numérotés de CP 531 jusqu'au CP 677 inclus, avec une valeur nominale de quatre mille cinq cent trente sept euros et quatre vingt centimes d'euro (euros 4.537,80), du capital social de la société Go Lease B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous la législation des Pays Bas, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 639.469. La valeur nette est évaluée à euros 900.000,-;
  - (2) une créance contre RESIDEX CAPITAL IV C.V. avec une valeur de euros 4.979,-;
  - (3) un montant en espèces de euros 279,-; et
  - (4) un droit d'apport Néerlandais dû d'un montant de euros 4.979,-
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la société;
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs seront accomplies par les soussignés.»

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Commu-

nauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille quatre cents euro (€ 2.400,-).

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Everardus Marc Veen, managing director, né à Willowdale, Canada le 31 octobre 1960, demeurant à Berkenheuveldreef, 17, NL-5263 EN Vught, Pays-Bas

- Monsieur Paul Albert Schröder, general manager, né à Emmen, Pays-Bas, le 16 février 1954, demeurant à Prinsenlaan 10, NL-2341 KT Oegstgeest, Pays-Bas;

- HALSEY GROUP, S.à r.l., constituée sous la législation de Luxembourg, ayant son siège social à L-1940, 174 route de Longwy, Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 79579;

2) L'adresse de la Société est fixée au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Boers-de Vries, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 16CS, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2003.

*P. Bettingen.*

(011594.3/202/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**BOBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.345.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 mars 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société BOBRA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg) S.A., FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

ERNST & YOUNG S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg) S.A., FIDES (Luxembourg) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Du profit qui s'élève à EUR 323,569 un montant de EUR 13,091 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOBRA HOLDING S.A.*

MANACOR (Luxembourg) S.A.

*Administrateur-délégué*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03806. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015062.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**RESIDEX DESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.313.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth of March.  
Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., incorporated under the law of the Netherlands, having its corporate seat in Apeldoorn and its registered office at Van Golsteinlaan 26, 7339 GT, Ugchelen, 7301 BN, the Netherlands, registered in the Chamber of Commerce of De Veluwe en Twente, the Netherlands, under the number 08113583,  
here represented by Mrs. Esther Boers- de Vries, by virtue of a proxy given on March 4, 2003,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control, development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them, by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RESIDEX DESCH, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

To the extent permitted by law, the manager(s) may decide to pay interim dividends, and under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to pay them-up by contribution in kind of one part of all its assets and liabilities set forth in the attached balance sheet dated March 4, 2003, this contribution forming part of a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. to the Company and to six other new Luxembourg companies named respectively RESIDEX AWL-TECHNIEK, S.à r.l., RESIDEX ZUREL GROUP, S.à r.l., RESIDEX GO LEASE, S.à r.l., RESIDEX BAKKERSLAND, S.à r.l., RESIDEX EURALCOM GROUP, S.à r.l. and RESIDEX REFRESCO, S.à r.l.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on March 4, 2003 by the management of RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. to which a contribution balance sheet as per March 4, 2003 is attached. According to the said certificate:

- «- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per March 4, 2003.
- based on generally accepted accountancy principles the total net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be euros 58.060.500,-.
- the contribution to the Company will exist of:

(1) the full beneficial right, title and interest as well as the right to have the full legal right, title and interest of three hundred ninety-four thousand two hundred twenty-two (394,222) ordinary shares, each share having a par value of one euro (EUR 1) in the share capital of DESCH HOLDING B.V., a private company with limited liability organised under

the laws of the Netherlands, registered in the Chamber of Commerce under number 1.069.629. The value is estimated to be worth euros 1.540.000,-;

(2) a receivable on RESIDEX CAPITAL IV C.V. with a value of euros 8,519.-;

(3) a cash amount of euros 478,-; and

(4) a Dutch capital tax liability amounting to euros 8.519,-.

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company.

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by the undersigned.»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Estimate*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Everardus Marc Veen, managing director, born in Willowdale, Canada, on 31 October 1960, residing in Berkenheuvelde 17, NL-5263 EN, Vught, the Netherlands,

- Mr Paul Albert Schröder, general manager, born in Emmen, the Netherlands on 16 February, 1954, residing in Prinsenlaan 10, 2341 KT Oegstgeest, the Netherlands,

- HALSEY GROUP, S.à r.l., incorporated under the law of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, under the number B 79579, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy,

2) The address of the corporation is fixed in Luxembourg, 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

- RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., constituée sous la législation des Pays-Bas, ayant son siège social à Apeldoorn, et son adresse à van Golsteinlaan 26, NL-7339 GT, Ugchelen, inscrite au registre de commerce de De Veluwe en Twente sous le numéro 08113583;

ici représentée par Madame Esther Boers-de Vries, en vertu d'une procuration datée du 4 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement de ces participations.

La société peut en particulier participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise, de quelque forme que ce soit, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion, et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qu'elle pourrait réaliser dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RESIDEX DESCH, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans limites permises par la loi et sous réserve du respect des conditions suivantes, les gérants peuvent distribuer des dividendes intérimaires:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., préqualifiée représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cent (500) parts sociales et les libérer par apport en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs, cet apport faisant partie d'un apport en nature simultané de tous les actifs et passifs de RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V. à RESIDEX DESCH, S.à r.l. ainsi qu'à respectivement RESIDEX AWL-TECHNIEK, S.à r.l., RESIDEX ZUREL GROUP, S.à r.l., RESIDEX GO LEASE, S.à r.l. RESIDEX BAKKERLAND, S.à r.l., RESIDEX EURALCOM GROUP, S.à r.l. et RESIDEX REFRESCO, S.à r.l.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs ont été certifiées au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 4 mars 2003 par la gérance de RESIDEX PRIVATE EQUITY B.V., auquel est annexé un bilan en date du 4 mars 2003. Selon le dit certificat:

«- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 28 février 2003.

-sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à euros 58.060.500,-.

- l'apport à la société consiste en:

(1) la pleine propriété économique ainsi que le droit de la pleine propriété juridique de trois cent quatre vingt quatre mille deux cent vingt deux (394,222) actions ordinaires, avec une valeur nominale de euros 1,- du capital social de la société DESCH HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous la législation des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 1.069.629,-. La valeur nette est évaluée à euros 1.540.000,-;

(2) une créance contre RESIDEX CAPITAL IV C.V. avec une valeur de euros 8.519,-;

(3) un montant en espèces de euros 478,-; et

(4) un droit d'apport Néerlandais dû d'un montant de euros 8.519,-

- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la société.;

- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs seront accomplies par les soussignés.»

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille sept cents euro (EUR 2.700,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Everardus Marc Veen, managing director, né à Willowdale, Canada le 31 octobre 1960, demeurant à Berkenheuveldreef, 17, NL-5263 EN Vught, Pays-Bas;

- Monsieur Paul Albert Schröder, general manager, né à Emmen, Pays-Bas, le 16 février 1954, demeurant à Prinsenlaan 10, NL-2341 KT Oegstgeest, Pays-Bas;

- HALSEY GROUP, S.à r.l., constituée sous la législation de Luxembourg, ayant son siège social à L-1940, 174 route de Longwy, Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 79579;

2) L'adresse de la Société est fixée au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. de Vries, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 16CS, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2003.

P. Bettingen.

(011610.3/202/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**EIKON INVEST V HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.670.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg;

2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg;

the first one intervening as founder, the second one as simple subscriber.

Both here represented by Mrs Anja Paulissen, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS

**Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of EIKON INVEST V HOLDING S.A.

**Art. 2. Registered Office**

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

**Art. 4. Duration**

The Corporation is formed for an unlimited period.

**Chapter II.- Capital**

**Art. 5. Corporate Capital**

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 6.200 (six thousand two hundred) shares with a par value of EUR 5.- (five Euros) each, fully paid up.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital**

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments**

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares**

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of Shares**

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

**Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory auditors****Art. 10. Board of Directors**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors**

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

**Art. 13. Delegation of Powers**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Corporation**

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by one director or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

**Art. 15. Statutory Auditor**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

**Chapter IV.- General meeting****Art. 16. Powers of the General Meeting**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting**

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the 19th of November at 4 p.m.

**Art. 18. Other General Meetings**

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes**

Each share is entitled to one vote.

**Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits****Art. 20. Business Year**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of July and ends on the last day of June of the other year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

**Art. 21. Distribution of Profits**

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Chapter VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

**Chapter VII.- Applicable Law****Art. 23. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

*Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at 30th of June 2003.

The first annual General Meeting shall be held in 2003.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 6,200 (six thousand two hundred) shares as follows:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.: six thousand hundred ninety-nine shares .....	6,199
2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.: one share .....	1
Total: six thousand two hundred shares .....	6,200

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand seven hundred Euros.

*First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2008:
  - a) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg;
  - b) Mrs Constance Helyar, director, residing in Guernsey
  - c) Mrs Alison Mauger, director, residing in Guernsey.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:  
PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

le premier comparant intervenant comme fondateur, le second comme simple souscripteur.

Ici représentés par Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination EIKON INVEST V HOLDING S.A.

##### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

##### **Art. 3. Objet**

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

##### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

#### **Titre II.- Capital**

##### **Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euros) chacune, entièrement libéré.

##### **Art. 6. Modification du capital social**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

##### **Art. 7. Versements**

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.



**Art. 8. Nature des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions**

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III.- Administration, Direction, Surveillance****Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par un administrateur ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Titre IV.- Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 19 novembre à 16.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes**

Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Titre VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Titre VII.- Disposition générale****Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2003.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 6.200 (six mille deux cents) actions comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.: six mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	6.199
2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.: une action	1
Total: six mille deux cents actions	6.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cent Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:
  - a) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
  - b) Madame Constance Helyar, administrateur de sociétés, demeurant à Guernesey;
  - c) Madame Alison Mauger, administrateur de sociétés, demeurant à Guernesey.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Paulissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, vol. 17CS, fol. 17, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

J. Elvinger.

(015289.5/211/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**LEVIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 92.671.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. COSTALIN LTD., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickams Cay, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des sociétés de Tortola sous le numéro 177056;

ici représentée par la société FIDUCIAIRE FIBETRUST S.C, ayant son siège à Luxembourg, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jürgen Fischer, expert comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 9 mai 1996.

2. VAL INVEST S.A., une société ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, P.O. Box 17777, Belize City, Belize, inscrite au registre de commerce de Belize City sous le numéro 16.907,

ici représentée par Monsieur Jürgen Fischer, prénommé, en vertu d'une procuration générale donnée le 14 février 2001.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEVIA HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000.- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. COSTALIN LTD., préqualifiée, vingt actions	20
2. VAL INVEST S.A., préqualifiée, deux mille neuf cent quatre-vingt actions	2.980
Total: trois mille actions	3.000

Les actions ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ quatre mille six cent euros (4.600,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Domenico Lecce, administrateur de sociétés, né à Brocco Stella (Italie), le 16 mars 1936, demeurant à Woodridge/Ontario (Canada), 121 National Drive.
  - b) VAL INVEST S.A., préqualifiée,
  - c) COSTALIN LTD., préqualifiée.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Domenico Lecce, pré-nommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 1385, fol. 27, case 2. – Reçu 3.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

G. Lecuit.

(015292.4/220/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**VILUX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.541.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en remplacement du Dr. F. J. Meng, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01566. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015100.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**INOVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 62.303.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD1669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour la société

Signature

(013471.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**INOVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 62.303.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2003*

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Claes Werkell, Georges Deitz et Eric Leclerc et du commissaire aux comptes, Monsieur Jos Hemmer, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013462.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**ORELLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 65.755.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014879.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

---

**ALL & ALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.791.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 24 mars 2003*

*Troisième résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet à partir du 24 mars 2003, M. Luca Checchinato, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015004.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**ALIMENTS DU SUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 59.494.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003, vol. 138S, fol. 65, case 7, que la société anonyme ALIMENTS DU SUD S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour extrait conforme

E. Schlessler

(014976.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

---

**CREACTION 4, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 77.944.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 avril 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., administrateurs et de M. Noël Didier, commissaire aux comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014985.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**AGATHIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 50.640.

—  
*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 26 février 2003 et du rapport du Conseil d'Administration de la société AGATHIS S.A., société anonyme holding que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:  
MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg) S.A., FIDES (Luxembourg) S.A.  
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:  
AUTONOME DE REVISION.
- 2) Election de MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg) S.A., FIDES (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateurs.
- 3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.  
Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée
- 4) Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGATHIS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A. / MUTUA (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015046.3/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.651.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 7 mai 2001 à 14.00 heures à Luxembourg*

- L'assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Jean Quintus faite par voie de cooptation lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 avril 2001, en remplacement de Monsieur Théo Braun.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014994.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**MEDIAFINANZ S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.932.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 janvier 2002*

Suite à la démission de Monsieur Giovanni Pompei, un siège d'administrateur de notre société est devenu vacant.

Les administrateurs ont décidé de nommer:

- Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole aux fonctions d'administrateur, par voie de cooptation.

La désignation de Monsieur Koen Lozie comme administrateur n'ayant eu lieu qu'à titre provisoire, il sera procédé à son élection définitive par la prochaine assemblée générale statutaire.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014998.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 75.223.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise par voie circulaire en date du 27 mars 2003*

Le seul associé autorisé à voter décide de nommer Monsieur Andrew Vander Meersch, directeur, demeurant à 31 Elaine Grove, Londres NW5 4QH, Grande-Bretagne en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée en addition à Monsieur Tom Haines, Monsieur Barrie J. Webb, Monsieur Wolfgang Zepf, Monsieur Peter Armstrong et Monsieur Andrew Wilson, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

1) Monsieur Barrie J. Webb, gérant A, demeurant à Chemin des Marais, CH-1884 Villars-sur-Ollon, Suisse;

2) Monsieur Wolfgang Zepf, gérant A, demeurant à Hebelstrasse 4, CH-9011 St. Gallen, Suisse;

3) Monsieur Tom Haines, gérant A, demeurant à 106, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

4) Monsieur Andrew Wilson, gérant C, demeurant à 67 Brook Street, London W1K 4NJ, Grande-Bretagne;

5) Monsieur Peter Armstrong, gérant C, demeurant à 400 Park Avenue, 14th Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis;

6) Monsieur Andrew Vander Meersch, directeur, demeurant à 31 Elaine Grove, Londres NW5 4QH, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015035.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.



**KEYPARTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.573.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2003*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
KEYPARTNER HOLDING S.A.  
F. Innocenti / V. Arno'  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014978.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**ANTIRION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 66.915.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
ANTIRION S.A.  
M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014982.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**INTERSIL LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: 4,656,850.- USD.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 81.569.

—  
*Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on 10 January, 2003*

1. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Stephen M. Moran, residing at 14 Michener Lane, Coto de Caza, California 92679-5154, USA, as Class B Manager with effect from 10 January 2003.

2. Appointment of Mr Richard M. Beyer, residing at 13503 Fremont Road, Los Altos, California 94022, USA as new Class B manager of the company in replacement of Mr Stephen M. Moran residing at 14 Michener Lane, Coto de Caza, California 92679-5154, USA, with power to bind the company jointly with Mr Dan Heneghan. The duration of his mandate is unlimited.

Consequently, the Board of Managers will henceforth be composed as follows:

- Mr Robert Magnifico, Class A manager, sole signatory power,
- Mr Joseph Denis, Class B manager, joint signatory power,
- Mr Daniel Heneghan, Class B manager, joint signatory power,
- Mr David Zinsner, Class B manager, joint signatory power,
- Mr Joseph Hock, Class B manager, joint signatory power,
- Mr Richard Beyer, Class B manager, joint signatory power.

For true copy  
On behalf of *INTERSIL LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015072.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**TACANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 77.608.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Bonamigo Mario sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour extrait sincère et conforme  
TACANA S.A.  
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014987.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**PARTNERCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.585.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mars 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Arno' Vincenzo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme  
PARTNERCOM HOLDING S.A.  
A. de Bernardi / J.-M. Heitz  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014988.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**FINOINVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.410.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015116.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**CAMEL RIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 79.449.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 3 février 2003*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
CAMEL RIDE HOLDING S.A.  
V. Arno' / J.-M. Heitz  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014989.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.890.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2000*

- Est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION «COFILUX»  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015007.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**PICTET GLOBAL SECTOR FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.435.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of March.  
Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Vincent Petit-Jean, bank employee, residing in Mamer,  
acting in the name and on behalf of the company PICTET CANADA L.P., having its registered office at 1800 Avenue McGill College, Suite 2900 Montréal, Quebec H3A 3J6, Canada,

by virtue of a proxy given on the 17th March 2003, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- The Company PICTET GLOBAL SECTOR FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., having its principal office in Luxembourg, 1, boulevard Royal (R. C. Luxembourg B 50.435), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of February 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 181 of the 20th of April 1995. The Articles of Incorporation have been modified at last by a deed of the undersigned notary on the 11th of July 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 590 of the 28th of October 1997.

- The capital of the Company is fixed at two hundred and twenty thousand Swiss francs (220,000.- CHF) represented by two hundred and twenty (220) shares with a par value of one thousand Swiss francs (1,000.- CHF) each.

- The company PICTET CANADA L.P. has become the sole owner of the two hundred and twenty (220) shares and it has decided to dissolve and to proceed to the liquidation of the Company. It will assume the function as liquidator.

- Herewith the dissolution and liquidation of the Company is declared with immediate effect.

- All the assets of the Company are transferred to the shareholder who declares that all the liabilities of the Company have been cleared and that he is personally responsible for all the commitments of the Company, as well as for the expenses of this deed.

- Thus the liquidation of the Company is completed and the Company is definitely dissolved and liquidated.

- Discharge is granted to the directors and auditor for the execution of their mandate.

- The books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at the offices of PICTET & CIE (EUROPE) S.A. having its registered office in Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 1, boulevard Royal, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent Petit-Jean, employé de banque, demeurant à Mamer,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PICTET CANADA L.P., ayant son siège social à 1800 Avenue McGill College, Suite 2900 Montréal, Québec H3A 3J6, Canada,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mars 2003, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme PICTET GLOBAL SECTOR FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.435, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 20 avril 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 28 octobre 1997.

- Le capital social est fixé à deux cent vingt mille francs suisses (220.000,- CHF) représenté par deux cent vingt (220) actions d'une valeur nominale de mille francs suisse (1.000,- CHF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des deux cent vingt (220) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société PICTET & CIE (EUROPE) S.A. à Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, boulevard Royal, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Petit-Jean, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

F. Baden.

(015479.3/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

**IMMOCONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.  
H. R. Luxemburg B 58.359.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendunddrei, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

DAVENPORT FINANCE S.A., mit Sitz in Tortola, British Virgin Islands,  
hier vertreten durch Herrn Norbert Wrobel, Geschäftsmann, wohnhaft in 4, cité Flammant, L-6115 Junglinster,  
auf Grund einer Generalvollmacht ausgestellt in Tortola, British Virgin Islands, am 30. März 1999.

Eine beglaubigte Abschrift dieser Generalvollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, durch ihren Bevollmächtigten, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft IMMOCONTROL HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, R. C. Nummer B 58.359, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet unter durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Clerf, vom 3. März 1997, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 310 vom 20. Juni 1997 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde unter Privatschrift vom 9. April 2002, wovon ein Auszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1012 vom 3. Juli 2002 veröffentlicht wurde.

- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von neunundvierzigtausendfünfhundertachtundsiebzig Euro siebzig Cent (49.578,70) Euro (EUR), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien ohne Nennwert, vollständig eingezahlt.

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt die Komparentin als einziger Aktionär und wirtschaftlicher Endnutznießer dieser Handlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die Komparentin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Die einzige Aktionärin erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-6115 Junglinster, 4, cité Flammant aufbewahrt.

Worauf der Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar 2 Inhaberaktienzertifikate vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft IMMOCONTROL HOLDING S.A. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Wrobel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, vol. 1385, fol. 72, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(014931.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

**YÜKA & SALONEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxemburg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxemburg B 60.067.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour YÜKA & SALONEN S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(015023.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 52.256.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

ALPHA BUSINESS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015009.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 59.812.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 28 mars 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015011.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**MARINE INTERIOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 90.033.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant de la société en date du 13 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015012.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**L'IMAGINAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.677.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L'IMAGINAIRE S.A.

Signature

(015030.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**CASCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.277.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 79.965.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la société en date du 18 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2003 du 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015013.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**GRAS SAVOYE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 24.558.

—  
1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 5 à 7.

2) Monsieur Dirk Diels, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 12 novembre 1954, demeurant à 3, Processiestraat, 1730 Kobbegem (Belgique), et Monsieur Christian Theodose, réassureur, né à Dolisie (Congo), le 20 février 1950, demeurant au 7, rue du Grand Veneur, 75003 Paris (France), ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour GRAS SAVOYE LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003, réf. LSO-AD00070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015019.4/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

—  
La société civile KPMG AUDIT avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2003.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003, réf. LSO-AD00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015021.4/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.473.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(015036.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.196.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.
- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée et décharge sera donnée à FINIM LIMITED lors de la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme  
PRISPA HOLDING S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015024.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**PASTIFICIO BOLOGNESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 17.696.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour PASTIFICIO BOLOGNESE, S.à r.l.  
Signature

(015032.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 79.047.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 janvier 2003 que décharge a été accordée pour l'exécution de leur mandat de gérant aux personnes suivantes:

*Catégorie A*

- Monsieur Danilo Fiorini, né le 3 novembre 1946 à Sao Paulo (Brésil), demeurant à Barra do Una 155, Vinhedo (Brésil);
- Monsieur Luiz Fernando Telles Rudge, né le 30 août 1956 à Sao Paulo (Brésil), demeurant à Professor Horacio Berlinck 308, Sao Paulo (Brésil);
- Monsieur Luiz Ernesto Gemignani, né le 9 septembre 1946 à Sao Paulo (Brésil), demeurant à João de Sousa Dias 881, Sao Paulo (Brésil);

*Catégorie B*

- Monsieur Dominique Ransquin, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des gérants précités est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 10 avril 2003.

Pour extrait conforme  
ERNST & YOUNG  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015037.3/556/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---



**PÂTISSERIE SCHEER MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 14, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.646.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PÂTISSERIE SCHEER MARC, S.à r.l.

Signature

(015034.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 32.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

*On behalf of AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.*

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch)

L. Kreicher

*Funds Corporate Services Manager*

(015039.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**AXA EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 32.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

*On behalf of AXA EQUITIES SICAV*

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch)

L. Kreicher

*Funds Corporate Services Manager*

(015043.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**WALLENSTEIN FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.  
R. C. Luxembourg B 69.962.

*Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 février 2002*

L'assemblée générale accepte la démission du poste d'administrateur de Monsieur Patrick O'Connell, et de Madame Anne-Claire O'Connell.

L'assemblée nomme Monsieur John Larkin, demeurant à Dublin, Fishhouse, Parklands Court 6, Dublin 24, Irlande, et la société VOSCASTLE INVESTMENT & FINANCE CORP., ayant son siège commercial à Panama, BANK OF BOSTON Building, 8 floor, P.O. Box 4297, Panama City, en remplacement des administrateurs sortants. Leur mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Décharge par vote spécial est donnée aux administrateurs sortants.

Pour réquisition

WALLENSTEIN FINANZ S.A. HOLDING

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015113.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.521.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 23 octobre 2002 que Monsieur Mark Sievers, attorney, né le 26 octobre 1952 au Colorado (Etats-Unis), demeurant au 1195 Fairfield Road, Bridgewater, NJ 08807, Etats-Unis a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société. Décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 14 avril 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03006. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015045.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**GALAVA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 86.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2002 que:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar et Monsieur Bart Zech démissionnent de leur poste de gérant, décharge leur étant accordée pour l'exécution de leur mandat.

- Monsieur Harrison Tamone, domicilié Bildshöfoa 16, 110 Reykjavik, Islande est élu au poste gérant.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Agent domiciliaire

D. C. Oppelaar / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 564, fol. 1, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(015047.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**INVESTINDUSTRIAL 2 S.A., Société Anonyme,  
(anc. 21 HOLDINGS 2 S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 78.098.

—  
*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 13 février 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INVESTINDUSTRIAL 2 S.A., anciennement 21 INVEST HOLDINGS 2 S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

KPMG AUDIT

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de KPMG AUDIT en tant que commissaire aux comptes.

- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.
- 6) La perte qui s'élève à EUR 22.980,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTINDUSTRIAL 2 S.A.  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015053.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**FINNAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 16.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(015056.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SOBEPART S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.944.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

SOBEPART S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015063.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 35.030.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2002*

- Messieurs Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondernange, 19, rue des Champs, sont nommés en tant qu'Administrateurs de catégorie A, Messieurs Daniele Casagrande, administrateur de sociétés, né le 4 novembre 1963 à I-Sacile (PN), demeurant à I-33074 Fontanafredda (PN), 48 Via S. Egidio et Sergio Casagrande, administrateur de sociétés, né le 11 novembre 1952 à I-Vittorio Veneto (TV), demeurant à I-33077 Sacile (PN), Via G.P. Gardini 3/B INT. 14 sont nommés Administrateurs de catégorie B et HIFIN S.A., R. C. Luxembourg B numéro 49.454, dont le siège se trouve à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, est nommée commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour SPI INTERNATIONAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003, réf. LSO-AD00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015184.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**DIVA WELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 73.840.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mars 2003 du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DIVA WELL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
MUTUA (Luxembourg) S.A.  
FIDES (Luxembourg) S.A.  
Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:  
LAWFORDS
- 2) Election des nouveaux administrateurs:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
MUTUA (Luxembourg) S.A.  
FIDES (Luxembourg) S.A.
- 3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.
- 4) Election de LAWFORDS en tant que commissaire aux comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.
- 6) La perte qui s'élève à EUR 105.459,84 est reportée.
- 7) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIVA WELL S.A.*

MANACOR (Luxembourg) S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03805. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015059.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**DIVA WELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 73.840.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mars 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DIVA WELL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
MUTUA (Luxembourg) S.A.  
FIDES (Luxembourg) S.A.  
Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:  
LAWFORDS
- 2) Election des nouveaux administrateurs:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
MUTUA (Luxembourg) S.A.  
FIDES (Luxembourg) S.A.
- 3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

- 4) Election de LAWFORDS en tant que commissaire aux comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.
- 6) La perte qui s'élève à EUR 49.902,26 est reportée.
- 7) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIVA WELL S.A.  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
Administrateur-délégué  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015054.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**TARIZZIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.668.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
TARIZZIO S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015064.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**RETINOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.348.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme  
RETINOL S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015065.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**CROSSGLEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 33.972.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 mars 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CROSSGLEN S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:  
MANACOR (Luxembourg) S.A.  
MUTUA (Luxembourg) S.A.  
FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

M. F. Mangen

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de M. F. Mangen en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) La perte qui s'élève à EUR 6.856,73 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CROSSGLEN S.A.*

MANACOR (Luxembourg) S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015081.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

### **CROSSGLEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.972.

—

#### *Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 mars 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CROSSGLEN S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

M. F. Mangen

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de M. F. Mangen en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) La perte qui s'élève à EUR 6.812,07 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CROSSGLEN S.A.*

MANACOR (Luxembourg) S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015078.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**PERSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.880.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

PERSI S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015066.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.822.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

VOLEFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015068.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.460.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002*

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015069.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**FIDUCIAIRE C.G.S., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 52.338.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(015082.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**VDA TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.802.

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of VDA TRADING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the name of VDA HOLDING S.A. by a deed of the undersigned notary, on May 29, 2002, published in the Mémorial, Recueil C no. 1257 of August 29, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on January 21, not yet published.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, private employee, residing in B-Nothomb;  
being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Koen De Vleeschauwer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the statutory object, article 4, par 1<sup>st</sup> in order to give it the following wording:

«The object of the corporation is to buy and sell commodities and any other import and export activity related thereto.»

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides the modification of the statutory object and decides to modify the first paragraph of article 4 in order to give it the following wording:

«**Art. 4. First paragraph.** The object of the corporation is to buy and sell commodities and any other import and export activity related thereto.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VDA TRADING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination VDA HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1257 du 29 août 2002, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 21 janvier 2003, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, employé privé, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Koen De Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social, article 4, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente de matières premières et toute autre importation et exportation y relative.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.



Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet l'achat et la vente de matières premières et toute autre importation et exportation y relative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Braquet, K. De Vleeschauwer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

G. Lecuit.

(015147.4/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**VDA TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

G. Lecuit.

(015148.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.981.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2003*

Mardi, le 25 février 2003 à 14.00 heures, Messieurs les Actionnaires de la société TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Ivan De Witte élu Président de l'Assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur M. Fabien Joseph et comme secrétaire M. Rob Bloemen.

Il résulte des constatations du bureau : que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués, avoir pris connaissance de l'ordre du jour, et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que l'intégralité du capital social étant représentée suivant liste de présence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, enfin que les 1.250 actions présentes ou représentées donnent droit à 1.250 voix.

L'Assemblée aborde ensuite l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Acceptation de la démission d'un administrateur.
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Steven Cooney, demeurant à The Paddoks, School Lane, Hamble, Hampshire SO3 5JD, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la société. L'Assemblée Générale accorde décharge pleine et entière à l'administrateur sortant.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Chris Hermansen, demeurant à 11 Mallow Street, Londres EC1 Y 8RQ, Royaume-Uni ainsi que Monsieur Tim Livett demeurant à Nelson Cottage, Oakdale, South Holmwood, Dorking, Surrey RH5, 4NR, Royaume-Uni, en tant que nouveaux administrateurs de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est close par le président à 15 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

<i>Nom des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature</i>
1. TMP WORLDWIDE INC - USA . . . . .	1.249	M. Andrew Mc Kelvey
2. TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING BELGIUM NV	1	M. Ivan de Witte

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00598. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015089.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**SunlightLuxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.287.

In the year two thousand and three, on the twenty-first day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of SunlightLuxco II, S.à r.l., (the «Company»), a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on 26th November, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation were amended for the last time on the 11th December 2002 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium).

There was appointed as secretary and scrutineer Maître Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the sixteen thousand seven hundred and thirty-three (16,733) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from Euros two million ninety-one thousand six hundred twenty-five (2,091,625.- EUR) to Euros two million two hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty (2,232,750.- EUR) through the issue of one thousand one hundred and twenty-nine (1,129) new shares of a nominal value of one hundred twenty five Euros (125.- EUR) per share.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by contribution in cash of Euros one hundred forty-one thousand one hundred twenty-five (141,125.- EUR) by DLJMB OVERSEAS PARTNERS III, CV, a Netherlands Antilles limited partnership, having its principal office at 11 Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010, USA.

C. Amendment of the articles of the Company as a result of the resolutions to be taken under items A. and B. of the agenda.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

The meeting decides to increase the issued share capital of the Company by Euros one hundred forty-one thousand one hundred twenty-five (141,125.- EUR) to bring it from its present amount of two million ninety-one thousand six hundred twenty-five (2,091,625.- EUR) to Euros two million two hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty (2,232,750.- EUR) by the issue of one thousand one hundred and twenty-nine (1,129) new shares having a nominal value of one hundred and twenty five Euros (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The one thousand one hundred and twenty-nine (1,129) new shares to be issued are subscribed by DLJMB OVERSEAS PARTNERS III, CV, a Netherlands Antilles limited partnership, having its principal office at 11 Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010, USA, represented by Maître Léon Gloden, prenamed, by virtue of a proxy given on the 20th February, 2003, hereto attached against a contribution in cash of Euros one hundred forty-one thousand one hundred twenty-five (141,125.- EUR). Proof of the above contribution has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The meeting decides to amend accordingly the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at Euro two million two hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty (2,232,750.- EUR) represented by seventeen thousand eight hundred and sixty-two (17,862) shares of Euro one hundred twenty five Euros (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro three thousand and two hundred (3.200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SunlightLuxco II, S.à r.l., (la «Société»), société établie et ayant son siège social à Luxembourg L-2636 au 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2002, par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Maître Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les seize mille sept cent trente-trois (16.733) parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social en émission de la Société de Euros deux millions quatre-vingt-onze mille six cent vingt-cinq (2.091.625,- EUR) à deux millions deux cent trente-deux mille sept cent cinquante Euros (2.232.750,- EUR) par l'émission de mille cent vingt-neuf (1.129) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

B. Souscription et libération des parts sociales à émettre en contrepartie de l'apport en numéraire de cent quarante et un mille cent vingt-cinq Euros (141.125,- EUR) effectué par DLJMB OVERSEAS PARTNERS III, CV, une «Netherlands Antilles limited partnership», ayant son principal établissement au 11 Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010, USA.

C. Modifications subséquentes de l'article 6, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social en émission de la Société à concurrence de cent quarante et un mille cent vingt-cinq Euros (141.125,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-onze mille six cent vingt-cinq Euros (2.091.625,- EUR) à deux millions deux cent trente-deux mille sept cent cinquante Euros (2.232.750,- EUR), par l'émission de mille cent vingt-neuf (1.129) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de Euros cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existants.

*Deuxième résolution*

Les mille cent vingt-neuf (1.129) nouvelles parts sociales à émettre sont souscrites par DLJMB OVERSEAS PARTNERS III, CV, une «Netherlands Antilles limited partnership», ayant son principal établissement à 11 Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010, USA, représentée par Maître Léon Gloden prénommé, suivant procuration datée du 20 février 2003, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent quarante et un mille cent vingt-cinq Euros (141.125,- EUR), dont preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente-deux mille sept cent cinquante Euros (2.232.750,- EUR) représenté par dix-sept mille huit cent soixante-deux (17.862) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimées à trois mille deux cents Euros (3.200,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, L. Gloden, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 27, case 6. – Reçu 1.411,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

G. Lecuit.

(015171.4/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SunlightLuxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

G. Lecuit.

(015173.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.616.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour *MARCUS INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(015124.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.616.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour *MARCUS INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(015125.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.616.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour *MARCUS INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(015119.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 24.205.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2003 que Monsieur Heinz Bähni, demeurant professionnellement 1, place des Alpes, CH-1201 Genève 1, a été nommé administrateur, avec effet au 28 février 2003, en remplacement de Monsieur Bertrand Kesselring, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015101.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

**RIX & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, Z.A. rue de Sanem.  
R. C. Luxembourg B 13.846.

L'an deux mille trois. Le neuf avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre Paul dit Johny Rix, entrepreneur, né à Esch-sur-Alzette, le 30 mars 1942, demeurant à L-3899 Foetz, 81, rue Théodore de Wacquant;

2.- Monsieur Alain Carli, employé privé, né à Thionville, le 14 août 1952, demeurant à L-3321 Berchem, 25, rue Mckenheck.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée RIX & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale,

constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1976, publié au Mémorial C numéro 149 du 21 juillet 1976,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 15 du 10 janvier 2001,

dont le capital a été converti en Euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 11 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C 615 du 19 avril 2002,

dont le capital social de vingt-six mille cinq cents Euros (€ 26.500,-), représenté par cent six (106) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (€ 250,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Monsieur Alain Carli, préqualifié, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Monsieur Jean-Pierre Paul dit Johny Rix, préqualifié, onze parts sociales	11

Total: cent six parts sociales	106
--------------------------------	-----

Lesquels comparants déclarent que conformément à l'engagement repris à l'acte du 25 juillet 2000, prémentionné, les onze (11) parts sociales ayant appartenu à Monsieur Jean-Pierre Paul dit Johny Rix, prénommé, ont été cédés à Monsieur Alain Carli, lequel est maintenant l'associé unique de la société.

Monsieur Alain Carli, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la société déclarent accepter cette cession de parts, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à cette cession de parts, le capital social est réparti comme suit:

- Monsieur Alain Carli, préqualifié, cent six parts sociales	106
--	-----

Total: cent six parts sociales	106
--------------------------------	-----

Monsieur Jean-Pierre Paul dit Johny Rix démissionne en tant que gérant administratif de la société.

Monsieur Alain Carli, unique associé se considérant comme réuni en assemblée générale, prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Rix pour l'exercice de son mandat.

2.- Monsieur Alain Carli, employé privé, né à Thionville, le 14 août 1952, demeurant à L-3321 Berchem, 25, rue Mckenheck, exerçant actuellement la fonction de gérant technique, est nommé pour le futur gérant de la société.

3.- L'article six (6) des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-six mille cinq cents Euros (€ 26.500,-), représenté par cent six (106) parts sociales de deux cent cinquante Euros (€ 250,-) chacune.»

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rix, Carli, Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2003, vol. 886, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2003.

F. Kessler.

(015194.4/219/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**RIX & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, Z.A. rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 13.846.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 9 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2003.

F. Kessler.

(015196.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SLIVER CAPITAL INVESTORS N.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 61.045.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 octobre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SLIVER CAPITAL INVESTORS N.V. S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:  
M. Jarmo Sakari Rapala, directeur A  
M. Robert Jan Schol, directeur B  
M. Patrick van Denzen, directeur B  
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:  
M. Fons Mangen
- 2) Election des nouveaux administrateurs:  
M. Jarmo Sakari Rapala, directeur A  
M. Robert Jan Schol, directeur B  
M. Patrick van Denzen, directeur B
- 3) Le conseil d'administration a élu en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.
- 4) Election de M. Fons Mangen en tant que commissaire aux comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.
- 6) Le profit qui s'élève à EUR 397.697,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLIVER CAPITAL INVESTORS N.V. S.A.

R. J. Schol / P. van Denzen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015076.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 62.564.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(015096.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**SPAREPLAN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 10.216.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 18 avril 2002 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Reding de son mandat d'Administrateur de la société, pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement de celui-ci COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, Luxembourg, pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait sincère et conforme  
SPAREPLAN S.A.H.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015190.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 74.231.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement tenue le 28 septembre 2001*

*Résolution*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A. Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015213.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 74.231.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 23 avril 2002*

*Résolution*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A. Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015212.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.857.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2002*

- La cooptation de M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Giancarlo Cervino démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

CHERI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015084.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.857.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 août 2002*

- Les démissions en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange et la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, et la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de son mandat de Commissaire sont acceptées.

- Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 19 août 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour *CHERI HOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015075.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---

**CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.857.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. AD-01459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

CHERI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(015061.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

---